



Les normes de l'OACI sur les émissions de CO₂ appliquées dans la dernière certification d'aéronef de l'AESA

Publication immédiate

Montréal, le 3 juin 2021 – Les normes sur les émissions de CO₂ des aéronefs adoptées par l'intermédiaire de l'OACI ont été appliquées par l'AESA dans son dernier certificat de type, délivré pour le nouvel Airbus A330-941neo.

Ces nouvelles normes, adoptées par les pays en 2017 sous l'égide de l'Organisation, sont applicables dans le monde entier depuis janvier 2020.

« Ces prescriptions de l'OACI visent à s'assurer que les technologies les plus récentes en matière de réduction des émissions de CO₂ sont prises en compte dans la conception de tous les nouveaux types d'aéronefs, une priorité absolue qui permettra de limiter davantage les effets de l'aviation sur le climat à l'échelle mondiale », a souligné la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Liu.

L'application par l'AESA des nouvelles dispositions de l'OACI garantit que l'aéronef se conforme aux normes les plus récentes et les plus rigoureuses en matière environnementale, qui couvrent l'ensemble des incidences des aéronefs sur l'environnement et le climat. Ces nouvelles prescriptions permettront également de contrôler les avantages sur le plan environnemental de l'utilisation de ce nouvel aéronef ainsi que les bienfaits découlant d'évolutions technologiques spécifiques.

« Ces normes représentent un important jalon qui n'aurait pas pu être atteint sans la coopération et le soutien sans faille de nos États membres, d'autres organisations internationales et du secteur aéronautique », a indiqué la Directrice adjointe chargée de la protection de l'environnement de l'OACI, Mme Jane Hupe.



Les normes sur les émissions de CO₂ des aéronefs adoptées par l'intermédiaire de l'OACI ont été reprises par l'AESA dans son dernier certificat de type, délivré pour le nouvel Airbus A330-941neo. L'application par l'AESA des nouvelles dispositions de l'OACI garantit que l'aéronef se conforme aux normes les plus récentes et les plus rigoureuses en matière environnementale, qui couvrent l'ensemble des incidences des aéronefs sur l'environnement et le climat.

Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

[L'OACI et la protection de l'environnement](#)

[L'OACI et les objectifs de développement durable des Nations Unies](#)

[Portail de l'OACI sur la COVID-19](#)

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](#)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)